

Commission de la présidence du conseil

Révision du rôle et des responsabilités des commissions permanentes

Document de consultation

Avril 2010
Montréal 

La commission de la présidence du conseil

PRÉSIDENCE



M. Claude Dauphin
Président du conseil et maire de
l'arrondissement de Lachine

VICE-PRÉSIDENTS



M. Marvin Rotrand
Conseiller de ville, arrondissement de
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce



Mme Élane Ayotte
Conseillère de ville, arrondissement de
Rosemont—La Petite-Patrie

MEMBRES



M. Frantz Benjamin
Conseiller de ville, arrondissement de
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension



Mme Clémentina Téli-Tomassi
Conseillère de ville, arrondissement de
Montréal-Nord



M. Michel Bissonnet
Membre du comité exécutif et maire de
l'arrondissement de Saint-Léonard



Mme Émilie Thuillier
Conseillère de ville, arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville



Mme Anie Samson,
Maire de l'arrondissement de
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension



M. Claude Trudel
Membre du comité exécutif et maire de
l'arrondissement de Verdun

Le mandat

Les membres de la commission de la présidence du conseil ont été nommés à l'occasion d'une séance extraordinaire du conseil municipal le 18 novembre 2009 (Résolution CM09 0973). À son assemblée ordinaire du lundi 30 novembre 2009, le conseil municipal a confié à la commission de la présidence du conseil le mandat :

«... d'évaluer le rôle et les responsabilités des commissions, ainsi que les liens entre les commissions et le comité exécutif, en ayant pour objectifs de mieux définir et d'en élargir les responsabilités des commissions, incluant l'examen des octrois de contrats, et ainsi permettre aux élu(e)s d'être plus imputables et davantage partie prenante aux décisions, et en ayant pour objectif de rendre plus transparent le processus décisionnel relié à l'octroi de contrats.» (Résolution CM09 993)

La résolution CM09 0993 prévoyait que la commission de la présidence du conseil fasse rapport au conseil municipal à la fin du mois de mars. Toutefois, les fêtes de fin d'année suivies de l'étude des prévisions budgétaires en janvier 2010 qui ont mobilisé les élus durant tout le mois de janvier, du mandat relatif à la mise en place d'un comité de sélection pour la désignation du conseiller à l'éthique et de l'exercice de révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) ont amené la commission à demander un délai additionnel afin de faire rapport au conseil municipal au mois de juin 2010.

Méthodologie

À la suite de l'assemblée du conseil municipal du 30 novembre 2009, la commission a rapidement tenu une première séance de travail le 11 décembre suivant afin de se familiariser avec les règles d'adjudication de contrats auxquelles la Ville est soumise. La commission s'est par la suite dotée d'un plan de travail comprenant des rencontres avec des personnes-ressources, des analyses de données et des séances publiques.

En date du 5 mai 2010, la commission de la présidence du conseil aura tenu dix séances de travail sur le sujet, soit les 11 décembre 2009, 12 janvier, 9 et 16 février, 11,16 et 31 mars, 13 et 27 avril et 4 mai 2010. La commission a tenu également une séance publique d'appel d'idées le 24 mars 2010.

Le plan de travail

Le plan de travail de la commission comportait plusieurs étapes. La première visait à recueillir des données et des informations sur les thèmes suivants :

- les règles d'adjudication des contrats;
- un portrait des commissions permanentes au sein de grandes villes canadiennes, américaines et européennes;
- la Commission d'appels d'offres de la Ville de Lyon;
- le nombre et le montant des contrats octroyés par la Ville de Montréal en 2008;
- des échanges avec :
 - le directeur général de la Ville, M. Louis Roquet, et le greffier de la Ville, M^e Yves Saindon;
 - le maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et ancien député du Bloc québécois, M. Réal Ménard;
 - le député Henri-François Gauthrin, membre de la Commission d'administration publique du gouvernement du Québec;
 - le président du Chantier sur la démocratie, M. Dimitri Roussopoulos;

- la séance publique d'appel d'idées tenue le 24 mars à l'hôtel de ville.

Dans la deuxième étape de son plan de travail portant sur l'analyse des rôle, mandat et fonctionnement actuels des commissions, la commission de la présidence du conseil s'est intéressée au nombre de commissions, à leur composition, au partage des compétences entre les diverses instances, au dédoublement d'activités, au rôle et mandats des commissions actuelles.

La troisième étape est tournée vers l'avenir : un nouveau rôle et de nouvelles responsabilités pour les commissions. Durant cette étape, les commissaires ont élaboré une proposition relative à plusieurs éléments, notamment :

- la valorisation du rôle des commissaires
- l'examen des contrats
- les liens entre le comité exécutif et les commissions
- les mandats
- les pouvoirs

Tel que planifié au plan de travail, la commission soumet sa proposition à la consultation publique en vue de bonifier celle-ci et elle déposera son rapport et ses recommandations au conseil municipal le 14 juin prochain.

DES COMMISSIONS PERTINENTES ET PERFORMANTES

Rôle et mandats

La commission de la présidence du conseil propose la création de neuf commissions permanentes en remplacement des onze commissions actuelles, soit les six commissions permanentes du conseil municipal et les cinq commissions permanentes du conseil d'agglomération. Tant l'expérience des commissaires que l'analyse du partage des compétences entre les commissions ont amené les commissaires à proposer que les neuf commissions aient deux volets, un municipal et un autre, d'agglomération. La pratique de commissions du conseil et de commissions du conseil d'agglomération de tenir des assemblées conjointes, ou distinctes sur le même sujet, s'intensifiant, il apparaît justifié de réviser le nombre de commissions. Par ailleurs, les compétences partagées militent en faveur de commissions à deux volets.

La commission souhaite également valoriser le rôle des commissaires en élargissant ce dernier de même que les mandats des commissions. La commission propose ainsi que les commissions soient mandatées par le comité exécutif, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération en vue d'approfondir un dossier avant que celui-ci ne soit soumis à une de ces instances. La commission propose également que les commissions assurent le suivi et l'accompagnement des grands projets et des dossiers des services et directions. Ces nouvelles fonctions permettront un meilleur arrimage entre le comité exécutif, les commissions et les services. Elles permettront également de conseiller le responsable du dossier au comité exécutif en lui offrant un éclairage sur les orientations des dossiers des services et en l'informant régulièrement du suivi.

À l'instar de plusieurs élus, la commission souhaite que les commissaires soient davantage partie prenante du processus décisionnel en ayant une meilleure connaissance des grands projets et des dossiers et en participant au choix des orientations, en exerçant un rôle significatif auprès du comité exécutif, en contribuant à l'examen des contrats et en étudiant, dès le mois d'avril, les orientations budgétaires de la Ville. La commission est d'avis que les commissions permanentes sont des partenaires de premier plan en ce qui concerne l'analyse de la pertinence de projets, travaux et contrats de même

que pour l'accompagnement des services durant le processus préalable à l'appel d'offres et ce, en vue de proposer des orientations à l'instance concernée sur les projets nécessitant l'octroi d'importants contrats.

En outre, l'étude de certains projets de règlement serait, préalablement à l'approbation par le comité exécutif et avant l'inscription à l'ordre du jour en avis de motion, confiée à la commission pertinente qui aurait alors la possibilité d'en débattre en séances de travail statutaires. Présentement, les projets de règlement font l'objet d'un avis de motion et sont adoptés à la séance suivante sans que les élus n'aient eu l'opportunité de les étudier et d'en discuter en détail.

La commission est d'avis que chaque commission doit élaborer un programme d'activités assorti d'un plan de travail annuel comprenant l'étude de dossiers ou projets ainsi que des détails relatifs à ses activités d'accompagnement des services.

Outre ses mandats d'étude et de consultation publique, chaque commission bénéficiera d'autonomie pour réaliser des mandats d'initiative, dans son champ de compétence respectif, afin d'influencer les décisions concernant des projets dont les enjeux sont importants pour les citoyens. Chaque commission déterminera le caractère public ou non de ses séances. Chacune tiendra au moins quatre séances publiques parmi lesquelles on retrouvera, tel que souhaité par des citoyens durant la séance d'appel d'idées, des séances de travail publiques statutaires durant lesquelles les citoyens pourront s'exprimer et obtenir réponse à leurs questions sur des sujets qui les préoccupent.

Les commissions

La commission propose la création de neuf commissions permanentes en lien avec la nouvelle structure municipale dans le but de faciliter l'accompagnement et le suivi des projets et des dossiers. Tel que mentionné précédemment, les neuf commissions auront deux volets : municipal, lorsque le dossier relève de la compétence de la Ville, et d'agglomération avec l'ajout de deux membres issus des municipalités reconstituées, lorsque le dossier est de compétence d'agglomération.

La commission sur le développement culturel, le patrimoine et les sports étudiera les dossiers de la Direction du développement culturel et du patrimoine et de la Direction des sports, toutes deux du Service du développement et des opérations. À titre d'exemple, la commission traitera des loisirs, des orientations et infrastructures liées aux sports et loisirs, des bibliothèques, de la culture, du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, de l'aide à l'élite sportive et d'événements tel le Tour de l'île.

La commission sur le développement social et la diversité montréalaise représente une réponse aux demandes exprimées par des citoyens et représentants d'organismes à l'occasion de l'appel d'idées. En effet, cette commission s'intéressera particulièrement au développement social, à la diversité sociale et à certaines problématiques urbaines. De plus, elle agira en concertation avec les trois conseils consultatifs : le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil des Montréalaises dans leur champ d'action respectif. Par conséquent, elle abordera les dossiers et projets de la Direction de la diversité sociale du Service du développement et des opérations.

La commission sur les travaux publics et le transport regroupe la Direction des travaux publics et celle du transport, toutes deux relevant du Service du développement et des opérations, ainsi que la Direction propreté et déneigement, relevant du Directeur général associé - Concertation des arrondissements. La commission s'intéressera au déneigement, à la propreté, aux réseaux routiers, au transport collectif et actif ainsi qu'au réseau cyclable.

La commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs traitera les dossiers et projets de la Direction de l'environnement et du développement durable, de la Direction des grands parcs et du verdissement, toutes deux du Service du développement et des opérations. Elle aura à considérer également les dossiers et projets du Service de l'eau et de la Direction des Muséums nature qui relèvent de la Direction générale. À titre d'exemple, ses objets d'étude porteront sur les

Muséums nature, les éco-territoires, les milieux naturels, les grands parcs et les parcs-nature, le Mont-Royal, le parc Jean-Drapeau, le Complexe environnemental St-Michel, le développement durable, la gestion des matières résiduelles, la gestion de l'eau et les réseaux d'aqueducs et d'égouts.

La commission sur le développement économique et urbain et sur l'habitation examinera les projets et dossiers de la Direction du développement économique et urbain et de la Direction de l'habitation, toutes deux du Service du développement et des opérations. Parmi ceux-ci, mentionnons l'urbanisme, les grands projets, la Société d'habitation de Montréal (SHDM) et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

La commission sur les finances et l'administration analysera les projets et dossiers de la Direction de l'approvisionnement et de la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux, relevant du Directeur général associé - Concertation des arrondissements. Elle analysera également les dossiers et projets du Service des finances, du Service du capital humain, du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière ainsi que du Service des immeubles et des systèmes d'information qui relèvent de la Direction générale. Ses objets d'étude comprendront l'étude des orientations budgétaires dès le printemps, tel que demandé par l'Association des villes de banlieue durant l'appel d'idées, les ressources humaines, les immeubles et les systèmes d'information, le vérificateur général, le vérificateur interne et, comme suggéré par l'opposition officielle et certains élus durant la séance d'appel d'idées, la possibilité de vérifier les comptes publics comme le fait la Commission d'administration publique du gouvernement du Québec.

La commission de la sécurité publique est la seule dont la création est prévue par la Charte de Montréal. Ses responsabilités demeurent les mêmes, soit l'étude des dossiers et projets du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal, incluant le Centre de sécurité civile. Il est à noter que ces services relèvent de la Direction générale.

La commission de la présidence du conseil abordera les dossiers et projets relatifs à l'éthique, aux conseils consultatifs : Conseil interculturel de Montréal, Conseil jeunesse de Montréal et Conseil des Montréalaises, à l'ombudsman, à l'Office de consultation publique de Montréal, à la procédure d'assemblée et aux règles de régie interne des conseils, à la réglementation relative aux commissions, à la démocratie municipale, au parrainage des autres commissions, à l'élaboration de critères de gestion d'un budget de recherche pour les commissions. De plus elle traitera les projets et les dossiers de la Direction des affaires institutionnelles et de la Direction des communications et relations avec les citoyens, relevant de la Direction générale.

La commission d'examen des contrats

Il est proposé que cette commission valide principalement le processus après l'appel d'offres et avant l'octroi du contrat. Ses mandats seraient les suivants :

- elle peut être mandatée, à la pièce, par une des instances, en vue d'étudier la pertinence d'octroyer certains contrats, avant même le début du processus d'appel d'offres, et ce, dans le but de fournir à cette instance des orientations sur le sujet ;
- elle examine des contrats à la fin du processus d'appel d'offres ;
- elle valide la conformité du processus d'appel d'offres en s'assurant que toutes les étapes requises ont été respectées ;
- elle recommande à l'instance appropriée d'octroyer le contrat ;
- de manière générale, elle propose des recommandations en vue d'améliorer la conduite du processus d'appel d'offres notamment en rapport avec des critères tels la qualité des travaux précédemment effectués et le respect du cadre budgétaire.

Les contrats soumis à l'étude de la commission pourraient répondre aux critères suivants :

- les contrats de plus de 10 M \$
- les contrats de plus de 500 000 \$, en présence d'un des cas suivants:
 - la complexité ou des risques élevés de réalisation
 - une seule soumission conforme
 - l'augmentation des coûts prévus de plus de 10 % par rapport au contrat initial
 - un écart marqué entre le plus bas et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (10 %)
 - un écart marqué entre l'évaluation initiale des coûts par la direction et la soumission retenue

En regard des contrats visés, la réflexion de la commission se poursuit actuellement en vue de tenir compte du volume de ces contrats de manière à ce que la nouvelle commission d'examen des contrats soit en mesure de bien faire son travail. De plus, dans le cas des contrats les plus importants, il est proposé que la commission d'examen des contrats invite la commission permanente titulaire de l'expertise dans le domaine visé à se joindre à ses travaux.

La commission aura un pouvoir de recommandation à l'instance appelée à octroyer le contrat et sa composition reste à déterminer durant le processus de consultation. La commission d'examen des contrats tiendra des séances publiques le jour dont la fréquence reste à établir selon le volume des contrats à étudier. Une période de questions des citoyens de 30 minutes est prévue à chacune des séances.

Dans le but d'annoncer les séances statutaires, un avis public sera publié une fois par année dans deux quotidiens. Une mise à jour hebdomadaire sera effectuée sur la page web de la commission et dans les bureaux Accès Montréal. De plus, une infolettre parviendra aux abonnés de la liste d'envoi de cette commission.

La mise en place de la commission d'examen des contrats implique l'élaboration d'un programme de formation à l'intention des commissaires. Le programme sera élaboré par la Direction du greffe, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le Service des finances et la Direction de l'approvisionnement. Considérant la formation et les apprentissages requis, il serait souhaitable de favoriser la stabilité au sein de la commission et d'appliquer une rémunération appropriée.

Au début de chaque séance, chacun des commissaires aura à compléter une déclaration confirmant l'absence de conflit d'intérêts. Durant les séances, les commissaires pourront compter sur la disponibilité des ressources car l'examen des contrats nécessitera la disponibilité des fonctionnaires responsables des dossiers en cause (droit, ingénierie, finances, etc.).

Enfin, il est proposé d'évaluer le fonctionnement de la commission d'examen des contrats, de même que les résultats obtenus, après une année et de procéder aux ajustements si requis. Il est proposé également de dresser un bilan annuel des activités, bilan qui sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

La composition des commissions

La composition des commissions reste à déterminer à la suite de la consultation publique.

Les liens avec le comité exécutif

Dans la mesure où les commissions accompagnent les services et font le suivi des dossiers, les liens portent sur les aspects suivants :

- étudier les dossiers en amont afin d'alimenter les travaux du comité exécutif

- conseiller le responsable du dossier au comité exécutif
- faire des recommandations à l'instance appropriée

Le suivi des recommandations :

Il est proposé que les recommandations des commissions soient déposées au conseil municipal et transmises aux services. Il est proposé également qu'un délai maximal soit respecté pour la réponse du comité exécutif, du conseil municipal, ou du conseil d'agglomération.

La rémunération des commissaires

Le statu quo est proposé à l'exception de la nouvelle commission d'examen des contrats.

Le soutien aux travaux des commissions :

Considérant l'élargissement des mandats des commissions et l'augmentation des travaux, il est proposé d'accroître le soutien aux commissions en créant, pour chacune des commissions, un comité directeur formé du président, des vice-présidents et du secrétaire-recherchiste. Il est proposé également d'affecter un secrétaire-recherchiste à chacune des commissions, ce qui permettrait d'effectuer davantage de recherche. Cette dernière proposition implique toutefois l'ajout de quatre ressources additionnelles à la Direction du greffe. Enfin, l'octroi au Bureau de la présidence du conseil d'un budget d'environ 200 000 \$ permettrait de soutenir financièrement les commissions souhaitant réaliser un mandat d'initiative. La commission de la présidence du conseil aurait à déterminer le cadre et les critères en vue de la sélection des demandes. Les demandes devraient porter sur des besoins non-couverts par la fonction publique et exclure toute demande de contreexpertise.

Étapes subséquentes :

À la suite de la présentation de sa proposition le mercredi 5 mai, la commission de la présidence du conseil recevra les mémoires et commentaires des citoyens et représentants d'organismes le mercredi 2 juin. La commission déposera ensuite son rapport et ses recommandations en séance du conseil municipal le 14 juin prochain.

Présentation et période de questions

Mercredi 5 mai, 19 h
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Salle du conseil

Audition des mémoires et commentaires

Mercredi 2 juin
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Salle du conseil